



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

Saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2007)
« TOUR INTERSECTEURS / AMIENOIS – SANTERRE »
« Concours Pôle Espoir de Liévin »

MERCREDI 15 JANVIER 2020 A CAMON (terrain synthétique) de 15H30 à 17H

Rdv : 15H15 au stade L. Jovelin – rue Karl Marx 80450 Camon.

42 JOUEURS ET 5 GDB CONVOQUES.

ALBERT USOAAS	<u>RICHARD Jules (GB)</u> – TOUSSAINT Raphaël (DEF) – FONTAINE Tom (MIL) – BRUNIALTI Lucas (MIL) – DUFRESNE Meryll (MIL OFF) – RICHARD Maxence (ATT).
MONTDIDIER AC	LARCHER Maxence (MIL) – LHEUREUX Elio (MIL).
AAE CHAULNES	DORMY Ethan (MIL/ATT) – <u>ENNUYER Charles (GB)</u> – DUQUENNE Elouan (LD) – LEMATE Ethan (DEF/MIL) – LUIS NTONGA MBARA Pédro (DEF) – BORGNON Enzo (MIL/ATT) – SADEL Luca (ATT) – BELLEGUISE Louis (ATT).
AS PAYS NESLOIS	DENIZART Ethan (MIL) – <u>SIROS PARIS Mathieu (GB)</u> – GRAIN Louis (MG) – GRAIN Marceau (DEF).
CAFC PERONNE	DUFRETEL Nolan.
US CAMON	<u>THOMAS Gabriel* (GB)</u> – <u>PATUREL Nathan (GB)</u> – BEAUGRAND Mathis (ATT) – BEN SALAH Badi* (MIL AXE) – BERTHELOT Willem (DEF) – FERNANDES VIEIRA Tiago (LG) – FONTAINE Gauthier* (LD) – JOSSE Enzo* (MIL) – JOUFFROY Robin (DC) – LAMOOT Pierre Antoine (MIL) – LOYER Victor (ATT) – PETITON Imran (MILD) – PIVARD Gaël (DEF/ATT) – RICHARD Thomas* (LG)
AS QUERRIEU PONT NOYELLE	DIDIER Alexandre (DC)
FC PORTO AMIENS	DUPAYS Samuel (ATT) – BRUNEL Mathéo (DC) – LOUALE Erwan (LD) – MBODJ Arouna (MILG)
ASM RIVERY	DANEL Téoh* (MIL)
FC AILLY SUR SOMME	PIGNON Arthur* (ATT) – HISEUX Gabin* (ATT) – DEVENDEVILLE Thomas (MIL AXE) – LECLERC Mathis* (DC/MILDEF).
RC SALOUEL	QUADRAO Sacha (MIL).
JS QUEVAUVILLERS	LUGAN-JAMES Hugo (MIL).
ENCADREMENT	SINOQUET Bernard – BORNOVILLE Frédéric – DARRAS Ludovic – BRAILLY Jérôme – ZONARD Loïc – DUPUIS Florent – JANSSEN Julien – ACLOQUE Nicolas (GB) – KICHOU Hacène (GB).

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

Saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2007)
« TOUR INTERSECTEURS / AMIENOIS – PONTHEIU/VIMEU »
« Concours Pôle Espoir de Liévin »

MERCREDI 15 JANVIER 2020 A AMIENS (terrain synthétique) de 16H à 17H30.

Rdv : 15H45 au stade Virgile Dufossé (Soufflot) – rue le Corbusier 80000 Amiens.

42 JOUEURS ET 5 GDB CONVOQUES.

AS TALMAS	MARTIN Nathan (MILOFF) - FOUELLE Bayann (GB)
RC DOULLENS	GUIMER Romain (MG).
SC MOREUIL	DIMPRES Yoann* (MIL) –LHEUREUX Quentin (ATT).
RC AMIENS	LELONG Raphaël (ATT) – LEROY Valence (DEF) –BATICLE Pierre (MIL) – NONED Lenny (MIL) –TABARY Esteban (MIL) – KONGO Noah (DEF).
ESC LONGUEAU	DELASSUS Arthur (MIL) – LALLEMENT Noam (LD) – LOURDEL Maxence (LD) – OSSART Matys (GB) – NZI Shawn (MD/MG) – IDRISSE Isaac (MD/MG).
AMIENS SC	AGUIAR Nathanaël (GB) – CORREIA Alvaro (DEF) – DANTIN Enzo (MIL EXC) – DIALLO Sulleymane (DEF/MIL) –GUERNOU Kais (MIL) – LAROUCI Sabri (MIL) – MENAGER Thomas (MIL) – ZADIGUE Ismael (ATT) – SYLLA Bakasso (DC).
CS CRECY EN PONTHEIU	DEBRY Hugo (MIL/ATT) – FROUARD Antonio (MIL/DEF) – LONGUEVILLE Lino (MIL/ATT).
AJF VIMEU	COINTREL Nathanaël (DC)
AS GAMACHES	DUCHESNE Maël (LD/LG) – JOSEPH Esthneslon (MIL)
SC ABBEVILLE	AMARA Gabriel (ATTG) – ATTARY Ilyes (ATTD) – CHERON Victor (LG) – DUBOIS Gabriel (MIL) – GILLARD Nino (DC) – MACQUART Kylian (GB) – MASSOCK Thèna (ATT) – OLEN Nathan (ATTAXE) – PETEAU Romain (GB) – VALLOIS Arthur (MIL) – VALLOIS Sacha (MILAXE/LG).
JS MIANNAY	COLIGNON Augustin (DEF).
ST VALERY BAIE DE SOMME	DUMIGNY Marcus (MIL AXE/D) – TERNISIEN Enzo (ATT).
FC LA CENTULOISE	PRUVOT Mathis (DEF).
ENCADREMENT	BOISSIER Emmanuel - VESTEGHEM Mathieu - SEGALAN Yan - DUPUIS Julian – DEBEUGNY Basile - CANDAS Corentin - BETTEFORT Gaëtan - ROGIER Yannick (GB) - GRAINDOR Stéphane (GB).

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |